



Actualités nationales et retours d'expérience
>> Activités industrielles et eaux pluviales
>> Activités publiques et effluents non domestiques

Cette année encore, le Graie et la FNCCR se sont associés pour organiser une 9^{ème} conférence sur la gestion des effluents non domestiques, avec l'appui du groupe de travail régional du Graie et le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Métropole de Lyon et de la DREAL. Cette manifestation a rassemblé 130 personnes, pour la majorité originaires de la Région Rhône-Alpes (59%) mais avec une fois encore des participants venus de toute la France. Ce public est principalement constitué de collectivités territoriales (53%) et d'entreprises privées (27%).

Les actualités nationales et réglementaires

L'actualité a été centrée sur la mise en œuvre de [la note technique du 12 août 2016](#) qui décline une nouvelle stratégie d'action concernant la Recherche et la Réduction des Substances Dangereuses pour l'Eau (RSDE).

Lucile Marsollier, du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, a présenté le calendrier global de l'action RSDE et les deux prochaines phases de cette stratégie : les campagnes d'analyses 2018 et les diagnostics sur les réseaux d'assainissement 2019. Ces diagnostics se baseront sur les résultats des campagnes dans la perspective d'identifier les sources d'émission et de mettre en œuvre des actions pour les réduire. Le logiciel [Autostep-Mesurestep](#) va être amélioré afin de faciliter l'exploitation des données concernant les substances détectées de façon significative. Des tests seront lancés dès décembre 2017 pour une mise en production au 1^{er} trimestre 2018. En appui aux collectivités, un [CCTP type réalisé par l'ASTEE](#) précise le contenu du diagnostic amont dans un cadre plus global que celui de la RSDE (réduction de l'impact des rejets pluviaux, des déversoirs d'orage et des raccordements des effluents non domestiques). L'INERIS a également publié en mars 2016 un [rapport synthétisant les résultats des campagnes de surveillance initiale](#).

L'appel à projet national "Innovations et changements de pratiques – Lutte contre les micropolluants des eaux urbaines" aboutira à la réalisation de [trois guides thématiques](#) capitalisant les expériences de collectivités innovantes sur les enjeux, les leviers d'action et la gestion des micropolluants émis par les activités de soin, par les eaux pluviales et par les activités domestiques.

Une adaptation de la démarche à l'échelle territoriale d'action

Céline Lagarrigue, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, a exposé la déclinaison de cette démarche au niveau des bassins en présentant les modalités d'accompagnement des agences, avec un focus sur le bassin Rhône Méditerranée Corse. Les financements pour les campagnes d'analyse 2018 prendront la forme [d'un appel à projets](#) dont l'objectif est d'étendre la recherche demandée au niveau réglementaire (entrée et sortie STEU) aux boues, afin de disposer d'une vision plus globale, notamment au niveau des substances hydrophobes. Le financement est conditionné à la réalisation d'au moins 3 analyses sur les boues avec un taux d'aide de 70%, l'augmentation du taux d'aide couvrant la totalité des dépenses d'analyse supplémentaires. [Une note technique](#) précise la liste des substances à rechercher dans les boues ainsi que les modalités techniques de l'AAP. Les diagnostics amont ne seront quant à eux accompagnés que dans le cadre des opérations collectives.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a initié, en partenariat avec le GRAIE, l'ARPE et l'ASCOMADE, une démarche de [mutualisation de retours d'expérience de collectivités](#) afin de formuler des préconisations sur la conduite des diagnostics amont. Ce document d'appui sera disponible au 1^{er} semestre 2018.

Deux retours d'expérience sur l'identification des sources toxiques par analyses chimiques ont été apportés par Cyrille Girel (Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget) et Maël Marie (Communauté de Communes des Vals du Dauphiné). Leurs principales conclusions mettent en exergue la nécessité de bien définir les objectifs – pour orienter de manière pertinente les opérations collectives - et de disposer **d'une connaissance fine du tissu industriel et artisanal** avant de se lancer dans une démarche de diagnostic. Au-delà d'une réflexion préalable pour définir la liste des molécules recherchées, une analyse croisée, en lien avec l'usage des molécules recherchées et leurs impacts, semble indispensable. Pour ces représentants de collectivités, les bénéfices de ces campagnes sont mitigés au regard de leur coût et du temps nécessaire à leur mise en œuvre. En effet, même si ces données ont permis une amélioration des connaissances et de disposer d'une vision géographique des actions de l'opération collective sur le territoire, elles n'ont que **peu ou pas permis de remonter aux sources d'émission**, de nombreuses substances toxiques se caractérisant par leur **ubiquité**.

Bilan et perspective des opérations collectives

Après un bref rappel historique des actions engagées depuis 1997 sur la gestion des effluents non domestiques, Dominique Noury, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, a exposé les principaux éléments du bilan des opérations collectives. Ces opérations ont permis l'émergence **d'une dynamique au sein des collectivités** favorisant la prise en compte des effluents non domestiques et la création de **réseaux régionaux** contribuant à renforcer les liens entre les différents acteurs (Ascomade, ARPE PACA et Graie). A ce jour, le niveau de réduction des pollutions diffuses reste cependant difficile à estimer : la part quantifiée des flux de micropolluants concernés est négligeable comparée aux flux globaux mesurés à l'échelle du bassin. Ainsi, qualifier l'efficacité des opérations collectives sur la base de la réduction des pollutions diffuse demeure délicate et doit intégrer d'autres indicateurs.

Les grands axes du **11^e programme** de l'AERMC et la démarche de concertation associée ont ensuite été présentés. Les premières perspectives du 11^e programme incluent la **poursuite des opérations collectives** – avec une évolution des cibles et des missions en fonction de la maturité de l'opération, le renforcement du rôle des réseaux et la mise en place d'opérations sectorielles. La **thématique santé et environnement** sera également une priorité de ce futur programme, avec des axes d'intervention dédiés à la protection des captages prioritaires par rapport aux contaminations en pesticides et les pollutions toxiques qu'elles soient diffuses ou provenant de contaminations plus importantes. La question du financement des postes constitue une préoccupation majeure pour les acteurs de terrain. L'Agence est consciente de la nécessité de financer cette animation lors de la phase transitoire inter-programmes, tout en ne pouvant pas à ce jour en présenter les modalités précises.

Les activités industrielles et les eaux pluviales

Elodie BreLOT, directrice du Graie, a présenté une synthèse de nombreux travaux de recherche sur **les mécanismes de mobilisation des polluants par les eaux pluviales et le rôle du sol** dans leur piégeage et leur dégradation. Les polluants proviennent majoritairement du ruissellement (75 à 85%). Ces apports constituent **une pollution non négligeable**, notamment en pesticides, métaux, HAP, alkylphénols et PBDE (retardateurs de flamme bromés). Cette pollution se caractérise par son importante variabilité, sa forme principalement particulaire, avec une granulométrie fine et présentant une décantabilité plutôt élevée. Pour la réduire, plusieurs actions peuvent être mises en œuvre : limiter l'entraînement des polluants et le lessivage, favoriser le piégeage des polluants, par la décantation et la filtration, ou encore diminuer les émissions à la source, en modifiant nos pratiques. Concernant la rétention et la dégradation des polluants, **l'acteur primordial reste le sol** même si la végétation peut jouer un rôle complémentaire.

La Réglementation **ICPE**, en cours de révision, distingue des « eaux pluviales non souillées » des « eaux pluviales susceptibles d'être polluées et nécessitant un traitement avant rejet ». A sa lecture, plusieurs questions émergent : quelles sont les spécificités des eaux transitant par les zones industrielles ? Où en sont les pratiques ?

Marian Schulz, de la société Prologis et Michel Bénard, du bureau d'étude Infra Services ont ensuite exposé les techniques de gestion des eaux pluviales mises en place sur le **parc logistique** de Moissy Cramayel. L'objectif : aboutir à des aménagements favorisant une **infiltration à 100%** (zéro rejet au réseau d'eaux usées), tout en minimisant l'impact environnemental, en gérant le risque accidentel et en réduisant les coûts d'investissement comme de fonctionnement. Cet aménagement passe par une gestion différenciée des eaux de toitures des eaux de ruissellement sur chaussées. Un ensemble de techniques associant des cours camions en graves drainantes, et/ou des chaussées réservoirs recueillant les eaux de toiture et des zones d'infiltration végétalisées (noues étanches équipées de vannes, suivies d'ouvrages d'infiltration). Cet aménagement permet une gestion des eaux pluviales sans caniveaux, ni réseaux, ni séparateurs d'hydrocarbures.

Audrey Ayrinhac, du Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, a présenté la gestion des eaux pluviales sur le Parc d'activités. Dans un contexte de forts enjeux pour l'alimentation en eau potable (nappe phréatique classée « sensible », forte perméabilité du sol), le SMIPIPA **accompagne les acteurs économiques** au niveau technico-administratif pour une bonne

maîtrise de leurs rejets. Les techniques classiques sont utilisées : réseau mixte (eaux pluviales + eaux épurées + eaux peu chargées), bassins tampon, séparateurs d'hydrocarbures, zones d'infiltration et bassins de sécurité pour contenir les pollutions accidentelles. La technique des noues étanches sera prochainement mise en œuvre pour gérer les eaux pluviales issues des voies publiques de la nouvelle ZAC en cours de création.

En conclusion de cette session, Sandrine Potier, de la FNCCR, a détaillé le cadre réglementaire de la **gestion des eaux pluviales des ICPE**, en particulier les prescriptions en fonction du type de régime (autorisation, déclaration). Elle a apporté quelques précisions sur le vocabulaire (eaux de pluie, eaux de ruissellement, eaux pluviales) qui pourraient utilement accompagner les textes réglementaires. Bien qu'indépendants au niveau législatif, de nombreux textes (réglementation nationale, SDAGE, PLU, PC, convention de déversement), sont complémentaires et apportent aux acteurs différents niveaux d'information et de contraintes. **Une forte concertation entre les différents acteurs** doit donc être favorisée afin de mieux appréhender les contraintes locales, les conséquences des rejets vers les milieux récepteurs et ainsi mieux les maîtriser. Concernant les performances de traitement à adapter en fonction des types d'activités, des usages de la zone concernée et des familles de micro et macropolluants en présence, aucune règle n'est fixée. A noter que des travaux sont menés au sein de l'AFNOR pour normaliser les filières de traitement des eaux de ruissellement et leurs performances.

Les activités publiques et les effluents non domestiques

Raphaël Brand (Annemasse agglo) et Cyrille Girel (Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget) ont présenté la démarche initiée par le Groupe de Travail animé par le Graie pour une meilleure gestion des rejets issus des activités publiques. La première étape de ce travail a consisté à recenser l'ensemble des activités publiques concernées. Sur un ensemble d'activités extrêmement variées – la collectivité pouvant être vue comme une multitude de PME - **60 à 80% d'entre elles sont potentiellement génératrices d'END**. Une multiplicité de pratiques et de sites sont donc à mettre en conformité. Bien que de nombreux arguments existent pour sensibiliser les agents et les élus (exemplarité, diminution des impacts environnementaux, amélioration des conditions de travail, anticipation des évolutions du cadre réglementaire), plusieurs freins ont pu être observés : vision dichotomique opposant monde de l'entreprise et action publique, contraintes financières ou encore manque de culture environnementale. Pour la collectivité, disposer de **services transversaux** permettrait d'insuffler de la culture environnementale au niveau des services opérationnels et de **faire de l'exemplarité un levier d'incitation au changement**.

Karine Koval, de la Communauté d'Agglomération porte de l'Isère, a relaté la démarche de **mise en conformité d'un centre technique communautaire** dans un contexte où le diagnostic de tous les sites potentiellement générateurs de plus de pollution était une évidence et n'a appelé aucune interrogation (ou dérogation). Après une première réunion d'information sur les résultats et conséquences des audits engagés, les élus et directeurs concernés ont directement adhéré à la démarche. Sur le terrain, pour lever les interrogations et les réserves, il a fallu faire preuve de **pédagogie** puis **accompagner les agents dans le changement de leur outil de travail**. Le diagnostic ayant fait apparaître plusieurs non-conformités (station de carburant non couverte avec rejet des eaux de ruissellement au réseau pluvial, réseau pluvial du site non raccordé au réseau communautaire), des travaux ont été entrepris. Au-delà de la mise en conformité, la fonctionnalité du site et les conditions de travail s'en sont trouvées améliorées et la facture d'eau a diminué de 50%.

Quelques enseignements et perspectives issus du séminaire d'échanges du 18 novembre

Le séminaire a permis aux collectivités et à leurs partenaires **d'échanger en petits groupes** (ateliers) afin de confronter leurs pratiques et partager leurs expériences en matière de recours aux prestations, de suivi des entreprises après la mise en conformité, d'utilisation des séparateurs d'hydrocarbures et d'accompagnement des acteurs dans le cadre de la gestion des effluents non domestiques.

Ces échanges ont mis en lumière **des pratiques très différentes entre les collectivités**, liées aux spécificités des territoires et des structures (portage politique, contexte économique, historique de la démarche, relationnel avec les différents acteurs, compétences techniques en interne, etc.) et aux moyens disponibles.

Concernant les questions liées aux missions pouvant être confiées à un prestataire, il semble surtout impératif de bien définir les missions pour lesquelles le service doit rester acteur. Pour un suivi efficace des usagers après la mise en conformité, les aspects humains et relationnels sont primordiaux : la collectivité doit être crédible en faisant ce qu'elle annonce et en veillant à ne pas s'engager sur ce qu'elle ne sera pas en mesure de faire.

Ces ateliers ont également fait ressortir des points importants qui nécessitent d'être approfondis par des échanges d'expériences et une mutualisation des réflexions : création d'une base documentaire sur le suivi des entreprises pour rédiger les autorisations de déversement (protocoles et règles applicables), mise en commun de supports de communication et de sensibilisation à destination des professionnels et du grand public, nécessité de sortir d'une approche exclusivement technique, réflexion sur les leviers et arguments pour impliquer les élus. (voir **[synthèse du séminaire d'échanges](#)**).

Les actes, supports d'intervention, outils et la bibliographie sont disponibles sur le site du Graie : www.graie.org